

ARRETE
portant délégation de fonctions et de signature à Mme Michelle WEEBER,
3^{ème} Adjointe au maire

Nous, Sylvie ROEHLLY, Maire de la Commune de Weyersheim

VU les articles L. 2122-17, L. 2122-18 et L. 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant création de 6 postes d'adjoints,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Mme Michelle WEEBER en tant que 3^{ème} Adjointe au Maire.

ARRETE

Article 1 :

a) Sous la surveillance et la responsabilité du maire, Madame Michelle WEEBER, 3^{ème} Adjointe au Maire de la Commune de Weyersheim, est déléguée pour exercer, les délégations de fonctions suivantes :

- Affaires sociales et seniors :
 - Actions menées en faveur des Aînés,
 - Service à la personne,
 - Relations avec le CCAS

- Gestion du Conseil Municipal des Enfants

Cette délégation porte sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées. Elle n'entraîne une délégation de signature de tous les documents relatifs à ces matières qu'en cas d'empêchement du maire.

b) Une délégation de signature est également consentie à Mme Michelle WEEBER pour la signature des bons de commande ainsi que tout document y afférent en cas d'empêchement simultané du Maire, de la 1^{ère} adjointe, Mme Clarisse REGNIER et du 2^{ème} adjoint M. Dominique BLANCK, pour tout montant inférieur à 1 500 euros H.T.

Article 2 : Modalités d'application.

Tous documents signés par Mme Michelle WEEBER dans les domaines de délégations de signatures accordés porteront la mention :

« Pour le maire empêché, l'adjointe déléguée, Michelle WEEBER »

Article 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet, chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.
- Monsieur le Procureur de la République

- Monsieur le Président du Tribunal de proximité de Haguenau,
- Au Comptable du SGC de Haguenau,

Accusé de réception en préfecture
067-216705293-20260320-AR05-2026-perm-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, et publié sur le site internet de la ~~commune de Weyersheim~~.

SPECIMEN DE SIGNATURE



Fait à Weyersheim, le 20 mars 2026,
Le Maire
Sylvie ROEHLLY

